

Intégrer les droits de l'enfant dans la Stratégie Humanitaire de la République Française (SHRF) 2023

Les recommandations du Groupe Enfance et de l'UNICEF France

Aujourd'hui, le nombre d'enfants ayant besoin d'une aide humanitaire est le plus élevé jamais enregistré au cours des dernières décennies :

- Plus de **400 millions d'enfants** vivent dans une zone touchée par un conflit
- **1 milliard d'enfants**, soit près de la moitié des enfants dans le monde, vivent dans un pays particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques
- Au moins **36,5 millions d'enfants** ont été déplacés, un chiffre record à ce jour
- **8 millions d'enfants** âgés de moins de 5 ans résidant dans 15 pays frappés par une crise risquent de mourir d'émaciation sévère¹
- Les filles représentent 98 % des survivant.e.s de viol et d'autres formes de violence sexuelle en contexte de conflits².

Les enfants, partout dans le monde, sont les **premières victimes** des crises et conflits, en dépit des **engagements des Etats** à respecter leurs droits³. De plus, les inégalités de genre sont renforcées et amplifiées en temps de crise. Les filles et les adolescentes se heurtent à un éventail d'obstacles sexospécifiques, par exemple pour accéder à l'éducation et retourner à l'école, et sont confrontées à des risques particuliers pour leur protection, notamment aux violences fondées sur le genre, aux mariages précoces et forcés ou à l'exploitation sexuelle.

En France, l'adoption le 4 août 2021 de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) a représenté une avancée notable. Elle place en effet dès son article 1er les droits de l'enfant et l'égalité filles-garçons comme **deux priorités de la politique de développement et humanitaire française** et reconnaît notamment que les enfants sont les premières victimes des crises politiques, sociales et sécuritaires et que l'éducation en situation d'urgence, tout comme la lutte contre les violences basées sur le genre, constituent des priorités⁴.

Alors que la stratégie humanitaire 2018-2022 de la France - qui guide son action dans les contextes de crises et de conflits - aborde les droits de l'enfant de façon sectorielle, sa révision constitue une opportunité pour faire de ces droits un enjeu à la fois prioritaire et transversal.

Depuis la dernière revue de la stratégie, la situation humanitaire et les défis du secteur de l'aide ont fortement évolué. Parmi les récents bouleversements, les crises sanitaires, la crise des apprentissages mondiale induite par la pandémie de la Covid-19 ; la dégradation continue de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiale ; la crise sécuritaire au Sahel et plus récemment la guerre en Ukraine. Couplée à ces événements, l'intensification des catastrophes naturelles – conséquences des effets du

¹ UNICEF - Humanitarian Action for Children Appeal (HAC) 2023 :

<https://www.unicef.org/media/136921/file/%20Humanitarian%20Action%20for%20Children%202023%20Overview.pdf>

² [Les violations graves contre les enfants dans les conflits restent à un niveau alarmant](#), ONU Info, 2021.

³ 196 Etats ont ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, 111 pays se sont engagés à protéger l'éducation et ont signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, 112 États ont souscrit aux Principes et Engagements de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, 103 pays ont adopté les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats, etc.

⁴ Dans les zones de conflits, les adolescentes risquent 90% de fois plus d'être déscolarisées et 70% des femmes vivant dans des environnements humanitaires risquent plus probablement d'être victimes de violence sexiste.

dérèglement climatique – vient accroître les besoins humanitaires. Face à ces défis, le secteur de l'aide doit se transformer et répondre à ces nouveaux enjeux.

Les engagements de la France en faveur de la protection des enfants en situation de conflits, en particulier sur le plan diplomatique, sont importants (promotion de l'universalisation des Principes et Engagements de Paris, engagement n°2 de la SHF 2018-2022, prises de positions à l'ONU⁵, etc.). Pour autant, les droits de l'enfant ne sont pas considérés dans leur ensemble, et la France est beaucoup moins engagée sur le plan opérationnel : sur l'année 2022 uniquement 0,47 millions de dollars d'aide humanitaire de la France ont été dirigés vers la protection des enfants, soit 0,1% de l'aide humanitaire dépensée et près de 1 milliard dollars de besoins sur le secteur (globalement largement sous-financé – 25% en 2022)⁶.

Partant de ces différents constats, le Groupe Enfance et l'UNICEF France appellent les pouvoirs publics français à :

1. **Faire des droits de l'enfant une des priorités transversales de la future Stratégie humanitaire française, en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de la LOP-DSLIM (4 Août 2021)**

- S'inscrire dans le cadre d'une approche fondée sur les droits humains, en particulier **l'approche fondée sur les droits de l'enfant**, notamment dans la préparation aux crises ; et s'assurer de l'opérationnalisation de cette approche. L'approche fondée sur les droits de l'enfant permet de renforcer la prévention et la réponse aux violations des droits de l'enfant en contexte de crises, en renforçant la résilience des systèmes face aux crises, notamment les systèmes d'éducation et de protection.
- Prioriser l'enfance dans la **réponse aux crises**. Faire des enfants une priorité transversale dans les réponses humanitaires, du fait de leur extrême vulnérabilité. Les États ont une obligation juridique en vertu du droit international humanitaire coutumier de préserver les enfants des effets des crises (conflits, crises climatiques, alimentaires...) mais aussi d'assurer aux enfants le respect de leurs droits dont celui à la protection particulière dans ces contextes de crise. Au regard des crises mondiales actuelles et du rôle diplomatique central de la France, **le gouvernement français doit porter à un haut niveau politique la défense et la protection des droits des enfants en situation de crise**.
- **Transversaliser les enjeux liés à l'âge et à l'égalité filles-garçons dans les différentes dimensions de la nouvelle stratégie humanitaire française** et prendre des **engagements forts en faveur des droits des enfants sur le plan diplomatique et opérationnel**. La France doit reconnaître les impacts différenciés des crises sur les enfants, notamment les filles, et veiller à la prise en compte de leurs besoins et de leurs contraintes spécifiques dans tous les secteurs des réponses humanitaires.
- **S'assurer de la mise en œuvre effective du principe de "ne pas nuire" dans tous les appels à projets humanitaires à travers à la fois le recours à des analyses de genre et d'âge sensibles aux conflits, et un renforcement de la collecte de données désagrégées a minima par genre, âge et situation de handicap**.
- **Améliorer la redevabilité et la transparence de l'aide humanitaire française vis-à-vis des bénéficiaires, notamment les enfants, via le renforcement des mécanismes de suivi, la collecte de données désagrégées par sexe et âge et situation de handicap et le contrôle parlementaire**.

⁵ <https://onu.delegfrance.org/deportation-d-enfants-ukrainiens-la-russie-ne-peut-dissimuler-la-verite>

⁶ <https://fts.unocha.org/donors/4314/summary/2022>

- **Soutenir la création d'un marqueur "approche fondée sur les droits humains" intégrant un mécanisme de filtre populationnel permettant de tracer l'ensemble des actions liées aux droits de l'enfant** et d'identifier la part de budget des programmes d'aide humanitaire, de réponse aux crises et de développement permettant la concrétisation de ces droits.

2. **Accroître les financements humanitaires de la France en faveur de l'enfance, notamment les financements flexibles**

La priorité donnée aux droits de l'enfant devrait mécaniquement se traduire par un engagement financier accru - tant en matière d'urgence que de développement, via des financements flexibles et de long terme, afin de permettre une réponse multisectorielle, qui couvre les besoins immédiats tout en atténuant les effets négatifs des crises sur la durée.

3. **Promouvoir la participation des enfants et des jeunes dans la réponse humanitaire et la résolution de crises**

- **Soutenir la société civile, les organisations œuvrant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse et les enfants et les jeunes défenseur.euse.s de leurs droits** dans les pays partenaires pour favoriser leur participation effective dans les programmes humanitaires de la France ainsi que dans la co-construction des politiques publiques et dans leur suivi :
 - Accompagner la structuration des organisations et réseaux d'enfants et de jeunes, en particulier ceux dirigés par des filles et adolescentes, contribuer à leur sensibilisation au droit à la participation et renforcer leur financement ;
 - Encourager la participation des enfants et des jeunes dans tous les programmes de développement et humanitaires, ainsi qu'au sein des mécanismes décisionnels de politiques publiques dans les pays partenaires ;
 - Inclure des organisations dirigées par des enfants, notamment par des filles et des adolescentes, et/ou défendant leurs droits, dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets d'urgence qui les concernent ;
 - Dans le processus de renouvellement de la stratégie humanitaire française, consulter les organisations et réseaux d'enfants et prendre en compte leurs paroles afin que leurs besoins spécifiques irriguent et nourrissent ses futures priorités ;
 - Soutenir les enfants pour qu'ils et elles puissent porter directement leur plainte en cas de violation de leurs droits dans les conflits et s'assurer qu'ils et elles soient traité.e.s avant tout comme des enfants dans les approches de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

4. **Former l'ensemble des agents publics internationaux et des opérateurs de l'Etat aux droits de l'enfant**

- **Former les personnels officiants dans un contexte d'urgence et de crise à l'impact spécifique de ces contextes sur les droits de l'enfant**, notamment à la sauvegarde et la protection des enfants ainsi qu'à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS).
- Dans le cadre de la formation des agents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de ses opérateurs à l'opérationnalisation de l'approche fondée sur les droits humains, **intégrer un module spécifique à l'approche fondée sur les droits de l'enfant et son application en contexte d'urgence et de crise.**
- Sur la base de ces formations, **impulser l'opérationnalisation de l'approche fondée sur les droits de l'enfant** dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets d'urgence de la France.

5. Lutter contre l'impunité face aux violations graves des droits de l'enfant en situation de conflit, notamment dans le cadre de la signature des Déclarations internationales y référant.

- **Soutenir les mécanismes internationaux permettant la surveillance et la communication** systématiques par les Nations Unies des violations des droits des enfants et les mécanismes permettant les poursuites des auteurs des violations, en mobilisant des experts genre et enfance.
- **Poursuivre la promotion de la protection des enfants et de leurs droits dans les conflits auprès de la communauté internationale**, comme l'engagement 2 de la précédente stratégie humanitaire 2018-2022 le précisait.

6. Déployer une approche nexus alliant action humanitaire, développement et consolidation de la paix afin de garantir la sécurité des enfants, une meilleure réalisation de leurs droits et de favoriser la mise en place de cadres de concertation entre les différents acteurs impliqués sur le terrain.

L'augmentation en fréquence et en durée des crises appelle au renforcement du lien entre urgence et développement. L'approche globale qui concilierait aide d'urgence et stratégie à long terme n'est que trop rarement perceptible sur les terrains de crise.

Le Groupe Enfance soutient également les recommandations portées par UNICEF France et [la Commission Humanitaire de Coordination SUD](#).

Contacts

Groupe Enfance : Mélanie LUCHTENS, Coordinatrice du Groupe Enfance : mluchtens@sosve.org
+ 33 1 40 22 74 90 / +33 7 69 90 32 04

UNICEF France : Morane QUEMENER, Chargée de plaidoyer international : mquemener@unicef.fr
+33 1 44 39 17 53 / +33 6 72 03 06 57